Nations Unies
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
VINGT-DEUXIÈME SESSION
Documents officiels

1595e
SÉANCE PLÉNIÈRE
Lundi 6 novembre 1967, à 15 heures
NEW YORK

SOMMAIRE

Pages

Allocution de S. M. Mahendra Bir Bikram Shah Deva, roi du Népal 1

Point 15 de l'ordre du jour:
Election de cinq membres non permanents du Conseil de sécurité 3

Président: M. Corneliu MANESCU (Roumanie).

Allocution de S. M. Mahendra Bir Bikram Shah Deva, roi du Népal

1. Le PRESIDENT: J'ai le grand plaisir d'inviter S. M. le Roi du Népal à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

2. S. M. le Roi MAHENDRA BIR BIKRAM SHAH DEVA (traduit de l'anglais): Je vous remercie très sincèrement, Monsieur le Président, de m'avoir donné la possibilité de prendre la parole devant cette haute assemblée dont la recherche constante de la paix, malgré de lourdes difficultés, constitue aujourd'hui le principal espoir de l'humanité. Je sais que votre propre pays a apporté une louable contribution à cette patiente recherche. Vous avez fait de grands efforts pour combler les brèches chaque fois que c'était possible, pour jeter des ponts entre l'Est et l'Ouest et pour favoriser une compréhension mutuelle entre toutes les nations. Je voudrais également rappeler à cette occasion notre profonde reconnaissance au Secrétaire général, U Thant, pour les grands services qu'il a rendus à la cause de la paix, tant aux Nations Unies qu'au-dehors de l'Organisation. Je saisis cette occasion pour dire que mon pays s'engage à accorder son chaleureux appui à tous ces nobles efforts.

3. Il y a seulement un mois, mon ministre des affaires étrangères a fait, devant cette assemblée [1583ème séance], une déclaration dans laquelle il a exposé en détail nos vues sur les différents problèmes mondiaux et sur le maintien de la paix internationale. Je me bornerai donc à des observations d'ordre général qui sont, néanmoins, d'une importance fondamentale pour nous.

4. Mon pays est venu aux Nations Unies avec autant de foi dans leur Organisation que dans leur Charte, dans leur efficacité que dans leur idéal. En effet, pour un petit pays comme le mien, les Nations Unies représentent l'idéal aussi bien que l'aspect pratique. Elles nous donnent satisfaction dans la mesure où elles nous aident à travailler activement pour une plus grande unité, pour la paix et la prospérité de l'humanité; elles nous donnent satisfaction également dans la mesure où elles nous protègent moralement et matériellement contre les interventions et les ingérences extérieures. Pour un petit pays, la paix représente sans nul doute un enjeu; pour un petit pays en voie de développement tel que le nôtre, qui doit mobiliser toutes ses ressources humaines et matérielles pour assurer son expansion, la paix constitue un enjeu vital. Mais, bien que la paix soit pour nous d'un intérêt absolu, seuls, nous ne disposons d'aucun moyen de la préserver. C'est pour cette raison que les Nations Unies ont à nos yeux une valeur toute particulière car elles créent tout d'abord un sentiment de sécurité collective contre les interventions et les ingérences extérieures et ensuite un climat de paix si nécessaire à notre développement. En d'autres termes, nous sommes venus aux Nations Unies avec une confiance absolue et totale.

5. L'histoire nous enseigne qu'en dépit des difficultés créées par de grandes puissances, les petites nations resteront à nos côtés pendant longtemps encore. Aucun conquérant n'a jamais réussi à mettre le monde entier sous son joug; il y a toujours eu des petits pays qui ont refusé de se plier à ses ordres ou à ses désirs. Il est plus que certain que les petites nations survivront également à l'ère atomique actuelle et que leur nombre sera plus élevé que celui des grandes puissances. Dans ce cas, il importe que les Nations Unies, tout en s'assurant la coopération des grandes puissances, qui sans aucun doute est essentielle, agissent de façon que les petites nations continuent à avoir pleine confiance en elles.

6. Les Nations Unies devraient s'employer sérieusement à inspirer cette confiance générale et à représenter un instrument de paix efficace. Elles ne peuvent être cet instrument de paix efficace que si tous les peuples sentent que la justice est assurée à toutes les nations, grandes et petites; il faut que toutes les nations, grandes et petites en fassent partie, et qu'en fait tous les pays en général et les grandes puissances en particulier soient prêts à subordonner leurs intérêts nationaux étroits à la grande cause de l'humanité.

7. La principale menace qui pèse à l'heure actuelle sur la paix du monde c'est l'affrontement à l'échelle mondiale de deux groupes de superpuissances armées jusqu'aux dents. Alors que la course aux armements dans laquelle elles se sont engagées continue de causer de graves inquiétudes — les dépenses pour la défense ont augmenté des deux côtés —, il y a eu une détente sensible dans leur attitude politique. Nous nous félicitons de cette légère amélioration, mais les progrès en vue d'une entente sont extrêmement lents et en Asie occidentale comme au Viet-Nam les positions des Etats-Unis et de l'Union soviétique diffèrent dangereusement.

8. Aucun progrès en vue du désarmement général n'a été réalisé. Le traité sur l'interdiction partielle des essais nucléaires, bien qu'il représente une mesure positive, est tout au plus une disposition insuffisante. De même, on a récemment enregistré un pas en avant dans le domaine de la non-dissémination des armes nucléaires, les Etats-Unis et l'Union soviétique étant parvenus à un accord sur un projet de traité[1]. Nous approuvons cette mesure constructive ainsi que d'autres qui vont dans le même sens. Mais ces faibles progrès vers la non-dissémination réalisés par cet accord ont été plus que neutralisés par d'autres événements intervenus dans ces deux pays et ailleurs, qui ont révélé que le projet de traité était inefficace pour imposer aux puissances nucléaires des obligations réciproques satisfaisantes.

9. Toutefois, l'amélioration des relations soviéto-américaines est réelle. Ce relâchement de la tension entre les deux pays devrait donner aux Nations Unies une plus grande efficacité. Mais tel n'est pas encore le cas. En effet, la situation explosive engendrée par le problème allemand est toujours restée en dehors des préoccupations des Nations Unies et n'a pas reçu de solution. La crise du Viet-Nam et les tragédies qui l'accompagnent n'ont fait qu'effleurer les Nations Unies car c'est davantage en tant qu'homme voué à la recherche passionnée de la paix que comme porte-parole de l'Organisation mondiale que le Secrétaire général a travaillé en faveur d'une solution de la tragédie du Viet-Nam. Nous nous sommes engagés à soutenir ces efforts. Car il est bon, dit-on, d'avoir la force d'un géant, mais il est mauvais de s'en servir comme un géant. Je lance un appel sincère à tous ceux qui sont concernés, pour qu'ils fassent tous leurs efforts et emploient leur sagesse innée et leurs talents d'hommes d'Etat afin de mettre un terme à cette tragédie insensée du Viet-Nam.

10. Le seul conflit où les Nations Unies purent vraiment intervenir fut le conflit israélo-arabe qui éclata au mois de juin dernier. Les Nations Unies se sont employées avec succès à mettre un terme aux combats proprement dits. Mais la situation, comme l'ont montré les derniers attentats, est encore beaucoup trop explosive en raison de l'atmosphère d'injustice, de violence et d'agression qui règne. La cinquième session spéciale extraordinaire de l'Assemblée générale s'est tenue et terminée sans être parvenue à aucune décision sauf sur Jérusalem; et même là, la résolution des Nations Unies [2253 (ES-V)] a été violée impunément.

11. Une telle situation sape la confiance générale dans l'efficacité des Nations Unies en tant qu'instrument de paix et engendre un climat de découragement. Les grandes puissances seront probablement les moins déçues car elles ont construit leur système de sécurité en dehors des Nations Unies. Mais ceux d'entre nous qui sont venus aux Nations Unies avec une entière confiance seront sans doute affectés différemment. Je ne veux pas insinuer que tout est parfait aux Nations Unies hormis la présence des grandes puissances. Je ne veux pas insinuer que tout irait bien pour les pays asiatiques, africains et autres s'il n'y avait pas les grandes puissances.

[1] Documents ENDC/192 et ENDC/193.

12. Nous vivons dans une région trop tendue par les soupçons et les méfiances internes pour le croire. De même nous ne pensons pas que les relations de bon voisinage entre les pays autres que les superpuissances aient toujours été idéales. Elles sont marquées par des pressions politiques, économiques et des pressions dans les échanges et le commerce. La raison profonde en est que les pays en voie de développement en général et les petits pays en particulier se sont trouvés soumis à diverses pressions directes et indirectes.

13. Nous sommes convaincus que la pression qui s'exerce au niveau de ce qui distingue les pays développés de ceux qui sont encore en voie de développement est la plus violente. C'est à cet échelon qu'il faut créer la plus grande compréhension, faire le travail le plus important et aborder les plus grandes difficultés. Réduire l'écart entre les pays développés et les pays en voie de développement en leur faisant assimiler d'une façon satisfaisante les techniques et les méthodes modernes de production, telle est la tâche principale qui incombe à notre époque. Cette tâche va au-delà de considérations sur les différents systèmes sociaux. C'est pour cette raison que le programme économique de paix entrepris par les Nations Unies au titre de ses différentes institutions a été conçu pour éliminer la forte pression à ce niveau. En outre, la première session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement qui s'est tenue à Genève en 1964 a consacré la majeure partie de son attention aux problèmes occasionnés par la disparité croissante entre les deux groupes de pays mentionnés. On suit une optique identique à Alger comme à New Delhi. Bien que nous approuvions d'une façon générale cette perspective, nous voudrions également faire remarquer que le fossé s'est creusé non seulement à ce niveau mais aussi à tous les échelons entre les pays se trouvant à des stades de développement économiques différents.

14. Grâce au réveil massif de la conscience humaine, les pays développés se sont rendu compte que les pays moins développés avaient réellement besoin de leur aide. De même l'on prend conscience lentement mais progressivement que l'aide impartie aux pays en voie de développement par l'intermédiaire des Nations Unies est de loin la méthode la plus efficace. Nous sommes reconnaissants de cette compréhension. Mais si généreuse qu'elle soit, l'aide internationale ne constitue pas une solution permanente au décalage économique existant entre les pays développés et les pays en voie de développement. La solution durable est la création de conditions dans lesquelles les échanges entre le pays bénéficiaire et le pays donateur augmenteront. En l'absence de ces conditions et d'une compréhension généreuse des problèmes que posent les échanges des pays en voie de développement, l'aide internationale sera vouée à l'échec. Un petit pays sans littoral tel que le Népal, principalement montagneux et situé entre les deux pays les plus peuplés du monde qui possèdent un marché intérieur ayant d'énormes possibilités, est particulièrement désavantagé pour son commerce et son développement. Si nous ne jouissons pas de conditions d'échanges et de transit satisfaisantes, nous ne pouvons même pas développer notre

marché intérieur, et encore moins notre commerce extérieur. Nous estimons que c'est là une situation qui doit être mieux comprise et plus rapidement.

15. Je souhaiterais répéter une fois de plus que les Nations Unies ne seront un instrument de paix efficace que lorsque toutes les nations, grandes et petites, en feront partie. Etant donné que nous suivons une politique étrangère qui est fondée sur le non-alignement et la coexistence pacifique et qui vise à maintenir l'amitié entre tous les pays, indépendamment de leurs systèmes sociaux, nous sommes fermement persuadés que la composition des Nations Unies devrait être aussi large que possible. Nous sommes donc heureux de voir que le nombre des membres des Nations Unies augmente chaque année avec l'arrivée de nouveaux venus. Ce n'est pas seulement un pas vers l'universalité mais aussi un témoignage de la confiance des peuples dans l'Organisation mondiale. Nous nous félicitons de cette tendance. Mais nous craignons que les progrès vers l'universalité se heurtent à des difficultés qui entraveront l'avenir des Nations Unies. Plusieurs pays importants du monde tels que la Corée, le Viet-Nam et l'Allemagne démocratique, pour une raison ou pour une autre, ne font pas encore partie des Nations Unies, non pas qu'ils refusent d'y entrer, mais parce qu'ils constituent des problèmes non encore résolus à notre époque. Ce n'est pas tout. Le pays le plus peuplé du monde, la Chine, n'a pas encore été représenté comme il conviendrait aux Nations Unies en dépit des efforts déployés par plusieurs pays depuis de nombreuses années. Il faut remédier à cette situation tant pour rendre justice au grand peuple chinois que pour accroître l'efficacité de l'Organisation mondiale. Mon pays, pleinement conscient de ses responsabilités, s'est activement employé à faire cesser ce déséquilibre.

16. Bien que la confiance que nous avions placée dans les Nations Unies n'ait pas toujours été totalement justifiée par les expériences faites et que de nombreux petits pays aient eu des motifs de doutes au sujet de l'Organisation, notre foi dans l'idéal des Nations Unies demeure inébranlée. Les Nations Unies ont réussi à réaliser ce qu'on peut appeler l'unanimité mondiale contre l'apartheid, le colonialisme, le racisme, et l'impérialisme. Ces fléaux n'ont pas encore totalement disparu mais le monde les a moralement condamnés. Ceux qui s'obstinent dans ces pratiques sont moralement isolés et les Nations Unies doivent poursuivre leurs efforts dans ce sens. En effet, elles n'ont pas le choix. Nous sommes d'avis que la seule véritable solution pour les Nations Unies est de devenir une organisation encore plus puissante. A cette fin, nous avons essayé de remplir au mieux tous nos engagements envers l'Organisation. Nous nous sommes efforcés non seulement de nous conformer à l'esprit de la Charte mais aussi de satisfaire à toutes les obligations financières découlant de ses activités y compris les opérations relatives au maintien de la paix. Travaillons ensemble et en harmonie pour la noble cause de la paix, du progrès et de la fraternité des peuples que cette grande organisation symbolise remarquablement. Cet objectif nous a été fixé il y a plus de 25 siècles de la façon la plus sublime par Bouddha, notre Dieu. Mon pays s'engage à accorder son appui et à vouer ses efforts à la poursuite de cette cause. Après avoir réitéré cette promesse, qu'il me soit permis de rappeler à cette auguste assemblée qu'aucune paix mondiale n'est réalisable tant que les interventions et ingérences extérieures n'auront pas définitivement cessé, que les dépenses d'armements ne seront pas réduites et affectées au développement et que les pays développés n'apporteront pas une aide véritablement désintéressée aux pays en voie de développement dans la recherche de la paix et du bonheur de l'humanité.

17. Le PRESIDENT: Au nom de l'Assemblée générale, je remercie S. M. le Roi du Népal de l'importante déclaration qu'il vient de faire.

POINT 15 DE L'ORDRE DU JOUR

Election de cinq membres non permanents du Conseil de sécurité

18. Le PRESIDENT: Le deuxième point de l'ordre du jour de notre séance est l'élection de cinq membres non permanents du Conseil de sécurité qui doivent remplacer les cinq membres non permanents dont le mandat vient à expiration le 31 décembre 1967. Les cinq membres sortants sont: l'Argentine, la Bulgarie, le Japon, le Mali et le Nigéria. Ces cinq pays ne peuvent pas être réélus.

19. Outre les cinq membres permanents, le Conseil de sécurité, en 1968, comprendra déjà le Brésil, le Canada, le Danemark, l'Ethiopie et l'Inde, qui ont été élus à la vingt et unième session pour une période de deux ans. Les noms de ces cinq Etats ne doivent donc pas figurer sur les bulletins de vote.

20. Sur les cinq membres non permanents qui demeureront en fonction en 1968, deux appartiennent aux Etats d'Afrique et d'Asie, un aux Etats d'Amérique latine et deux aux Etats d'Europe occidentale et autres Etats. Conformément au paragraphe 3 de la résolution 1991 A (XVIII) du 17 décembre 1963, les membres non permanents à élire doivent se répartir comme suit: trois parmi les Etats d'Afrique et d'Asie, un parmi les Etats d'Europe orientale et un parmi les Etats d'Amérique latine.

21. Je crois comprendre que sur les trois sièges à pourvoir parmi les Etats d'Afrique et d'Asie, deux seront attribués à des Etats d'Afrique et le troisième à un Etat d'Asie.

22. Conformément à l'article 94 du règlement intérieur, les élections auront lieu au scrutin secret et il ne sera pas fait de présentation de candidatures.

23. Je prie les membres de l'Assemblée de bien vouloir utiliser uniquement les bulletins de vote qui leur sont distribués et d'y inscrire les noms des cinq Etats Membres pour lesquels ils désirent voter. Je rappelle que ne doivent figurer sur les bulletins ni les noms des cinq membres permanents, ni ceux des cinq membres non permanents sortants, ni ceux des cinq pays qui sont déjà membres non permanents pour 1968.

A la demande du Président, Mlle Dever (Belgique) et M. Grekov (République socialiste soviétique de Biélorussie) assument les fonctions de scrutateurs.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

24. Le PRESIDENT: Je suggère de suspendre la séance une vingtaine de minutes pour permettre le dépouillement du vote.

La séance est suspendue à 15 h 55; elle est reprise à 16 h 35.

25. Le PRESIDENT: Le résultat du vote est le suivant:

Bulletins déposés:	118
Bulletins nuls:	0
Bulletins valables:	118
Abstentions:	0
Nombre de votants:	118
Majorité requise:	79

Nombre de voix obtenues:

Pakistan	118
Sénégal	110
Algérie	108
Hongrie	105
Paraguay	101
Roumanie	3
Albanie	2
Tunisie	2
Uruguay	2
Chili	1
Chypre	1
Congo (Brazzaville)	1
Congo (République démocratique du)	1
Cuba	1
Dahomey	1
Equateur	1
Madagascar	1
Malawi	1
Maroc	1
Pérou	1
Yougoslavie	1

Ayant obtenu la majorité requise, l'Algérie, la Hongrie, le Pakistan, le Paraguay et le Sénégal sont élus membres non permanents du Conseil de sécurité.

26. Le PRESIDENT: L'Algérie, la Hongrie, le Pakistan, le Paraguay et le Sénégal viennent d'être élus membres non permanents du Conseil de sécurité pour une période de deux ans à compter du 1er janvier 1968. Je félicite les membres du Conseil qui viennent d'être élus.

27. Je remercie, en outre, les scrutateurs d'avoir bien voulu prêter leur concours.

La séance est levée à 16 h 40.

Litho in U.N. 77002—January 1970—875